



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 9 février 2011 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, messieurs et mesdames Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Maude Lauzon, assistant-greffier.

Est absent, monsieur le conseiller Luc Montreuil.

CE-2011-168

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 18 JANVIER 2011

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 18 janvier 2011 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal comme soumis.

Adoptée

CE-2011-169

AUTORISER LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX EN DEHORS DES HEURES PERMISES SUR DIFFÉRENTES BRETelles DE L'AUTOROUTE 5 AUX ÉCHANGEURS CASINO ET SAINT-RAYMOND AINSI QUE MONT-BLEU ET SAINT-JOSEPH

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection sont prévus prochainement par le ministère des Transports du Québec sur les bretelles d'entrée et de sortie de l'autoroute 5 aux échangeurs Casino et Saint-Raymond ainsi que Mont-Bleu et Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devraient débuter vers la mi-mai 2011 et se terminer vers la fin août 2011, soit pour une période d'environ trois mois et demi;

CONSIDÉRANT QUE les bretelles seront complètement fermées durant la réalisation des travaux de réfection;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec désire réaliser les travaux sur les bretelles entre 20 h et 5 h, du samedi au mercredi et entre 22 h et 5 h, le jeudi et le vendredi, le tout afin d'accélérer la réalisation des travaux et principalement de minimiser les impacts sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés en dehors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le ministère des Transports du Québec à réaliser des travaux de réfection sur les bretelles d'entrée et sortie de l'autoroute 5 aux échangeurs Casino et Saint-Raymond ainsi que Mont-Bleu et Saint-Joseph entre 21 h et 5 h, du samedi au mercredi, entre 22 h et 5 h le jeudi et le vendredi, et ce, de la mi-mai 2011 à la fin août 2011 approximativement.

QUE ce comité demande au ministère des Transports du Québec d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire et de l'emplacement exact des travaux, et ce, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2011-170

SOUSSION 2010 SI 280 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - AMÉNAGEMENT DE MESURES D'ATTÉNUATION DE LA VITESSE - LOT 1

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+ s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour effectuer l'étude de concept, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux en résidence pour l'aménagement de mesures d'atténuation de la vitesse et la surveillance des travaux en résidence, lot 1, pour un montant total de 76 980,75 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 4 novembre 2010, et ce, étant la seule soumission s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

La firme CIMA+ est autorisée à intervenir auprès des compagnies des utilités publiques pour encadrer le projet.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30651-001-78042	73 602,18 \$	Mesures d'atténuation de vitesse - Mesures d'atténuation
04-13493	3 378,57 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2011.

Adoptée

CE-2011-171

SOUSSION 2010 SI 281 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - AMÉNAGEMENT DE MESURES D'ATTÉNUATION DE LA VITESSE - LOT 2

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme AECOM Consultants inc., 228, boulevard Saint-Joseph, bureau 303, Gatineau, Québec, J8Y 3X4 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour effectuer l'étude de concept, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux en résidence pour l'aménagement de mesures d'atténuation de la vitesse et la surveillance des travaux en résidence, lot 2, pour un montant total de 75 626,25 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 11 novembre 2010, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

La firme AECOM Consultants inc. est autorisée à intervenir auprès des compagnies des utilités publiques pour encadrer le projet.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30651-001-78043	72 307,13 \$	Mesures d'atténuation de vitesse - Mesures d'atténuation
04-13493	3 319,12 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2011.

Adoptée

CE-2011-172

SOUSSION 2010 SP 210 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE BUCKINGHAM

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme AECOM Consultants inc., 228, boulevard Saint-Joseph, bureau 300, Gatineau, Québec, J8Y 3X4 pour la prestation de services professionnels d'architectes et d'ingénieurs-conseils spécialisés en mécanique de procédés, en structure, en mécanique du bâtiment, en électricité (bâtiment et force motrice), en automation-contrôle-instrumentation et en génie civil afin de réaliser le projet de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham pour un montant approximatif de 1 330 653,11 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 décembre 2010, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

QUE ce comité autorise la firme AECOM Consultants inc. à présenter pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière si la situation est rendue nécessaire.

QUE ce comité autorise la firme AECOM Consultants inc. à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30344-001-78044	643 234,58 \$	Modification - Usine de traitement d'eau potable - Modernisation
06-30663-006-78045	112 922,77 \$	Honoraires professionnels - Usine d'eau à Buckingham - Plans et devis
06-30663-007-78046	516 095,36 \$	Honoraires professionnels - Usine d'eau à Buckingham - Surveillance des travaux
04-13493	58 400,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2011.

Adoptée

CE-2011-173

COMMANDE ADDITIONNELLE - SOUMISSION 2010 SP 229 - FOURNITURE DE BACS ROULANTS DESTINÉS À LA COLLECTE DES MATIÈRES COMPOSTABLES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-1504 en date du 6 octobre 2010, adjugeait un contrat à la firme IPL inc., suite à l'appel d'offres 2010 SP 229, pour la fourniture de bacs roulants de 120 et 240 litres, valide du 6 octobre 2010 au 6 octobre 2011 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'achat d'une quantité additionnelle de 1 000 bacs roulants de compostage de 240 litres, et ce, au prix unitaire contractuel avec la compagnie IPL inc. pour un montant total de 48 315,59 \$, incluant les taxes.

De plus, ce comité autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à effectuer, pendant la période de validité du contrat, des commandes additionnelles selon les besoins et les disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30624-001-78040	46 195,09 \$	Achat de bacs roulants - Achat de bacs
04-13493	2 120,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2011.

Adoptée

CE-2011-174

SOUMISSION 2010 SI 289 - FOURNITURE DE MOBILIERS POUR DIVERS PARCS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile, Saint-Laurent, Québec, J3T 1A1 pour l'achat de mobiliers pour divers parcs aux prix unitaires inscrits à la formule de soumission, au montant total de 43 515,67 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 novembre 2010, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71420-692-78047	41 588,07 \$	Entretien des parcs et aménagements - Équipements non capitalisables
04-13493	1 927,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2011.

Adoptée

CE-2011-175

APPROBATION DES LISTES DE PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 50 ET 3 - ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 53 ET 3 - LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 50 ET 3 - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 2

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 50 et 3, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 53 et 3, les listes des réquisitions numéros 50 et 3 ainsi que la liste des embauches numéro 2 :

Numéros des listes	Description	Montants	Périodes
Liste PA numéro 50	Pièces de comptes à payer	54 671,90 \$	24 au 28 janvier 2011
Liste PD numéro 53	Pièces de comptes à payer	785 477,80 \$	24 au 28 janvier 2011
Liste des réquisitions numéro 50	Pièces de comptes à payer	5 571,44 \$	24 au 28 janvier 2011
Numéros des listes	Description	Montants	Périodes
Liste PA numéro 3	Pièces de comptes à payer	5 734,84 \$	24 au 28 janvier 2011
Liste PD numéro 3	Pièces de comptes à payer	181 322,40 \$	24 au 28 janvier 2011
Liste des réquisitions numéro 3	Pièces de comptes à payer	11 603,11 \$	24 au 28 janvier 2011
Liste des embauches numéro 2	Embauche de personnel temporaire	855 728,84 \$	17 au 21 janvier 2011

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2011.

Adoptée

CE-2011-176

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-03 – 304 039,11 \$ - PÉRIODE DU 20 AU 26 JANVIER 2011

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-03 d'un montant de 304 039,11 \$ pour la période du 20 au 26 janvier 2011.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2011.

Adoptée

CE-2011-177

FIRME SOLUTIONS CONSORTECH INC. - ENTENTE DE SERVICES D'ENTRETIEN ET DE RÉALISATIONS D'AMÉLIORATIONS DU PROGICIEL D'ÉVALUATION - ANNÉE 2011 – 177 000 \$

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services d'entretien du progiciel d'évaluation (ÉquiVal) est échue depuis le 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services de réalisation d'améliorations du progiciel d'évaluation (ÉquiVal) est, elle aussi, échue depuis le 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise la protection des droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives, et ce, en vertu de l'article 573.3 6^e alinéa de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Solutions Consortech inc. pour les services d'entretien du progiciel d'évaluation (ÉquiVal) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 pour un montant de 72 000 \$, incluant les taxes.

De plus, ce comité adjuge un contrat à la firme Solutions Consortech inc. pour les services de réalisation d'améliorations au progiciel d'évaluation (ÉquiVal) pour un montant maximal de 105 000 \$, incluant les taxes. Le contrat sera valide à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2011.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les contrats.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-15100-555-78041	169 231,73 \$	Évaluation - Entretien de logiciels
04-13493	7 768,27 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2011.

Adoptée

CE-2011-178

SUBVENTION DE 100 \$ - ÉCOLE DE LA MONTÉE - COFFRET D'IDENTIFICATION - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'école de la Montée, à l'attention de madame Chantal Savard, 500, rue Joseph-Demontigny, Gatineau, Québec, J8P 7C4, à titre de subvention pour la confection d'un coffret d'identification conçu pour aider à retrouver une personne disparue.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2011.

Adoptée

CE-2011-179

SUBVENTION DE 230 \$ - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA FIBROSE KYSTIQUE - 20 AOÛT 2011 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 230 \$ à l'ordre de l'Association québécoise de la fibrose kystique, à l'attention de madame Lyne Lacroix, 48A, rue Saint-Antoine, Gatineau, Québec, J8T 3L6, à titre de subvention pour la 10^e édition de la Croisière « Naviguer vers un nouveau souffle de vie », le samedi 20 août 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	30 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2011.

Adoptée

CE-2011-180

SUBVENTION DE 250 \$ - FILLES D'ISABELLE CERCLE LOUISE-MARIE 1244 - 35^E ANNIVERSAIRE - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre des Filles d'Isabelle, Cercle Louise-Marie 1244, à l'attention de madame Darquise Saumure, régente, 264, rue Laurel, Gatineau, Québec, J8P 5R6, à titre de subvention pour les célébrations de leur 35^e anniversaire d'existence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	250 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2011.

Adoptée

CE-2011-181

SUBVENTION DE 500 \$ - ÉCOLE DES BELLES-RIVES STE-ROSE - FÊTE DES FINISSANTS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'école des Belles-Rives Ste-Rose, à l'attention de madame Nathalie Laplante, 23, rue Forget, Gatineau, Québec, J8P 2H7, à titre de subvention pour la fête des finissants des élèves du 3^e cycle.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	500 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2011.

Adoptée

CE-2011-182

SUBVENTION DE 200 \$ AU DÉFI SKIS GÉANTS NORVÈGE AU PROFIT DE MOISSON OUTAOUAIS LE 19 FÉVRIER 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de Moisson Outaouais, à l'attention de madame Sophie Anka, 815, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec, J8X 6T4, à titre de subvention pour le Défi Skis géants Norvège le 19 février 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau – Maire - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79942-972	25 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2011.

Adoptée

CE-2011-183

SUBVENTION DE 400 \$ - CENTRE D'ENTRAIDE LA DESTINÉE - ACTIVITÉS 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre du Centre d'Entraide La Destinée, à l'attention de madame Linda Proulx, 177, chemin de la Savane, Gatineau, Québec, J8T 1R2, à titre de subvention pour l'organisation de leurs activités 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau – Maire – Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2011.

Adoptée

CE-2011-184

SUBVENTION DE 550 \$ - ADOJEUNE INC. - SPECTACLE FRANC MANIAC - 28 MAI 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 550 \$ à l'ordre de Adojeune inc., à l'attention de monsieur Didier Durant, 22, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 6J8, à titre de subvention pour l'organisation du spectacle Franc Maniac qui aura lieu le 28 mai 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau – Maire - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2011.

Adoptée

CE-2011-185

SUBVENTION DE 750 \$ À LA LIGUE NAVALE DU CANADA, SUCCURSALE GATINEAU-MÉTROPOLITAIN POUR UN BRUNCH BÉNÉFICE AU PROFIT DES JEUNES LE 20 FÉVRIER 2011**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre de la Ligue Navale du Canada, succursale Gatineau-Métropolitain, à l'attention de madame Chantal Naud, 231, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 7R8, à titre de subvention pour un brunch bénéfice au profit des jeunes le 20 février 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau – Maire – Subventions
02-79937-972	200 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier – Aménagement - Subventions
02-79939-972	25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79941-972	25 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79945-972	200 \$	Stéphane Llauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2011.

Adoptée

CE-2011-186

PARTICIPATION DE MESDAMES LES CONSEILLÈRES SYLVIE GONEAU ET DENISE LAFERRIÈRE À UNE JOURNÉE DE FORMATION SUR LE MENTORAT EN POLITIQUE AUPRÈS DES FEMMES – 18 MARS 2011 – 30 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les conseillères Sylvie Goneau et Denise Laferrière à participer à une journée de formation sur le mentorat en politique auprès des femmes et qui aura lieu le 18 mars 2011.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 30 \$ à l'ordre de Assemblée de groupe de femmes d'interventions régionales (AGIR), 109, rue Wright bureau 201, Gatineau, Québec, J8X 2G7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	15 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79938-972	15 \$	Denise Laferrière - Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2011.

Adoptée

CE-2011-187
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2011-559

PARTICIPATION À LA FORMATION « L'ART DE PARLER EN PUBLIC » À MONTRÉAL – 30 ET 31 MAI 2011 – 1 720 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau à assister à une formation sur « L'art de parler en public » offerte par L'École de technologie supérieure à Montréal les 30 et 31 mai 2011.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 894,31 \$ à l'ordre de l'École de technologie supérieure, 1111, rue Notre-Dame Ouest, Montréal, Québec, H3C 1K3, afin de couvrir les frais d'inscription.

Le trésorier est également autorisé à rembourser les dépenses encourues sur présentation des pièces justificatives pour un montant maximum de 1 720 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-32338	1 720 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2011.

Adoptée

CE-2011-188

SOUSSION 2010 SP 235 - CONSTRUCTION DE LA RUE BOMBARDIER, PHASE 1 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Construction B.G.P. (6958001 Canada inc.), 139, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J7 pour la construction de la rue Bombardier, phase 1, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 363 884,42 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 janvier 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-10020-002-78048	41 632,22 \$	Services municipaux - Chemin industriel - Travaux d'aqueduc
18-10020-003-78049	99 384,26 \$	Services municipaux - Chemin industriel - Travaux d'égout
18-10020-004-78050	206 897,59 \$	Services municipaux - Chemin industriel - Travaux de pavage
04-13493	15 970,35 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2011.

Adoptée

CE-2011-189

SOUSSION 2010 SP 309 - ARÉNA JEAN-PAUL-SABOURIN - REMPLACEMENT DES REFROIDISSEURS À SAUMURE - ARÉNA STADE-PIERRE-LAFONTAINE - REMPLACEMENT DE CLAPETS ANTIRETOUR ET CENTRE SPORTIF DE BUCKINGHAM - REMPLACEMENT DE CONDUITS DE CONTRÔLE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Services de réfrigération R & S inc., 8027, 14^e Avenue, Montréal, Québec, H1Z 3M1 pour le remplacement de refroidisseurs à saumure à l'aréna Jean-Paul-Sabourin, le remplacement de clapets antiretour à l'aréna Stade-Pierre-Lafontaine et le remplacement de conduits de contrôle au centre sportif de Buckingham, sur la base des prix forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 212 420 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 janvier 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-11002-001-78051	203 097,20 \$	Remplacement de la réfrigération dans les arénas - Remplacement des refroidisseurs - Saumure - Arénas
04-13493	9 322,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2011.

Adoptée

CE-2011-190

SOUSSION 2010 SI 318 - RÉCUPÉRATION ET CONDITIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET ÉLECTRONIQUES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE ce comité adjuge un contrat au Centre de formation en entreprise et récupération de l'Outaouais, 444, boulevard Saint-René Est, porte 800, Gatineau, Québec, J8P 8A9 pour la récupération et le conditionnement d'équipements informatiques et électroniques, sur la base des prix unitaires apparaissant à sa soumission, pour un montant total approximatif de 77 924,70 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 24 janvier 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée d'un an et ne pourra débuter avant le 10 février 2011 ou à la date d'adjudication.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2012 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin, jusqu'à concurrence des sommes disponibles, seront pris au poste budgétaire 02-45312-452 – Résidus domestiques dangereux et écocentres – Enfouissement – Sites de matériaux secs.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-45312-452-78052	74 504,70 \$	Résidus domestiques dangereux et écocentres - Enfouissement - Site de matériaux secs
04-13493	3 420,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2011.

Adoptée

CE-2011-191

SOUSSION 2010 SP 303 - AMEUBLEMENT POUR DIVERS SERVICES - SERVICE DES FINANCES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour la fourniture, la livraison et l'installation d'ameublement pour divers services, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées en date du 10 janvier 2011, à savoir :

Sections A, B, C et E :

Papeterie Thibo, 131, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1T4 au montant de 55 291,91 \$, incluant les taxes, et ce, étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour les sections A et E et étant les plus basses soumissions conformes reçues pour les sections B et C.

Section D et F :

Fredal Solutions, 186, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1V8 au montant de 53 710,90 \$ incluant les taxes, et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme pour la section D et étant la plus basse soumission conforme reçue pour la section F.

Les fonds à cette fin, au montant total de 109 002,81 \$, incluant les taxes, seront pris aux postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-35500-692	42 107,79 \$	Stationnement municipaux - Équipements non capitalisables
02-61210-692	2 025,79 \$	Aylmer - Permis et gestion du développement - Équipements non capitalisables
02-61220-692	3 173,42 \$	Hull - Permis et gestion du développement - Équipements non capitalisables
02-71010-692	7 298,85 \$	Direction des loisirs, des sports et du développement des communautés - Équipements non capitalisables
02-71168-649	1 432,80 \$	Centre sportif - Activités récréatives - Programmes - Autres pièces et accessoires
06-30478-004-70593	48 180,19 \$	Deux casernes d'incendie à Buckingham et Masson-Angers - Ameublement de bureau
04-13493	4 783,97 \$	TPS à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2011.

Adoptée

CE-2011-192

SOUSSION 2010 SP 277 - ENTRETIEN D'IMPRIMANTES LASER HP - SERVICE DE L'INFORMATIQUE - CONTRAT DE DEUX ANS

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire a avisé la Ville de Gatineau, lors de l'ouverture des soumissions, que sa soumission comportait une erreur majeure;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau ne pourrait accepter de mauvaise foi la soumission de ladite firme sachant bien que celle-ci comportait une erreur évidente et qu'il lui aurait été impossible de fournir des cartouches neuves au prix inscrit à sa soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme LaserNetworks inc, 1421, rue Nobel, suite 200, Sainte-Julie, Québec, J3E 1Z4 pour l'entretien de son parc d'imprimantes laser pour une période de deux ans, incluant la fourniture de cartouches réusinées, au prix unitaire de 0,0158 \$ par page, excluant les taxes (coût total approximatif de 238 897,99 \$ pour deux ans, incluant les taxes), le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 18 janvier 2011, et ce, comme étant la deuxième plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-13450-554 - Infrastructures – Entretien – Équipement informatique, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget 2012 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13450-554-78053	114 206,56 \$	Infrastructures – Entretien – Équipement informatique
04-13493	5 242,44 \$	TPS à recevoir - ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2011.

Adoptée

CE-2011-193

SUBVENTION DE 100 \$ - CENTRE ACTU-ELLE - JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Centre Actu-Elle, à l'attention de madame Debbie Biehler, 501, rue des Pins, Gatineau, Québec, J8L 2L2, à titre de subvention pour l'organisation d'une activité le 10 mars 2011 pour souligner la Journée internationale de la femme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin – De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2011.

Adoptée

CE-2011-194

SUBVENTION DE 250 \$ - CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE HULL - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre du Centre d'action bénévole de Hull, à l'attention de madame Fabienne Lachapelle, directrice, 4, rue Taschereau, bureau 170, Gatineau, Québec, J8Y 2V5, dans le cadre des cliniques d'impôt 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau – Maire - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière – De Hull–Val-Tétreau – Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2011.

Adoptée

CE-2011-195

SUBVENTION DE 250 \$ - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE GATINEAU - ÉQUIPE DE PATINAGE SYNCHRONISÉ « LES LAMES DE FEU » - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre du Club de patinage artistique de Gatineau, à l'attention de madame Anne Gros, 83, rue Cholette, Québec, J8M 1J8, à titre de subvention pour l'équipe de patinage synchronisé « Les Lames de Feu ».

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-972	250 \$	Patrice Martin – De Wright–Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2011

Adoptée

CE-2011-196 **SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE MASSON-ANGERS - TOURNOI FESTIPUCE 2011 – 25 AU 27 FÉVRIER 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association du Hockey Mineur de Masson-Angers, 97, rue de l'Aréna, Gatineau, Québec, J8M 1C8, à titre de subvention pour le tournoi Festipuce qui se tiendra du 25 au 27 février 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2011.

Adoptée

CE-2011-197 **SUBVENTION DE 500 \$ - CLUB ÂGE D'OR LA BONNE HUMEUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Club âge d'or la Bonne Humeur, à l'attention de monsieur Paul Renaud, 13, rue du Muscadet, Gatineau, Québec, J8M 2E5, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2011.

Adoptée

CE-2011-198 **SUBVENTION DE 600 \$ - CLUB DIAMANT SACRÉ-COEUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre du Club Diamant Sacré-Cœur, à l'attention de madame Simone Beauchemin, présidente, 20, rue Mance, appartement 804, Gatineau, Québec, J8X 4B8, à titre de subvention pour les activités de loisirs du club.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	600 \$	Denise Laferrière – De Hull–Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2011.

Adoptée

CE-2011-199 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - CLUB D'ÂGE D'OR LES JOYEUX COPAINS - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du club d'âge d'or Les Joyeux Copains, à l'attention de madame Hélène Ricard, présidente, 49, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 5R6, dans le cadre des activités annuelles du club.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	500 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79935-972	500 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2011.

Adoptée

CE-2011-200 **SUBVENTION DE 1 500 \$ - COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LA C'BIO DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 500 \$ à l'ordre de C'BIO la coopérative de solidarité, à l'attention de monsieur Sylvain Rousset, coordonnateur, 66, rue Vaudreuil, Gatineau, Québec, J8X 2B8, dans le cadre de la Fête des semences bio-équitable de l'Outaouais.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79933-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay – Du Plateau–Manoir-des-Trembles – Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin – De Wright–Parc-de-la-Montagne – Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier – Aménagement - Subventions
02-79938-972	125 \$	Denise Laferrière – De Hull–Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79941-972	25 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette – Du Carrefour-de- l'Hôpital – Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	25 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin – De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79931-972	250 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Le virement de fond sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79931-692	1 000 \$		Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement – Équipements non capitalisables
02-79931-972		1 000 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2011.

Adoptée

CE-2011-201

**AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLC-10-12 -
SURCROÏT TEMPORAIRE DE TRAVAIL - COMMIS-RÉCEPTIONNISTE**

CONSIDÉRANT QUE les parties ont signé une convention collective le 23 novembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'implantation du programme de compostage, une ligne téléphonique Info-Compost a été mise sur pied afin de répondre aux questions des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE trois employés temporaires ont été embauchés en surcroît de travail, dont deux le 6 avril 2010 et un le 26 avril 2010, et ce, pour une durée de six mois, à titre de commis-réceptionniste;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective prévoit, à l'article 5.07b), qu'un surcroît temporaire de travail ne peut être que d'une durée maximale de six mois;

CONSIDÉRANT QU'il était nécessaire de prolonger les surcroûts afin de continuer de répondre aux questions des citoyens via la ligne Info-Compost :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BLC-10-12 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc., le tout selon les modalités prévues à la lettre d'entente.

Le directeur général adjoint, Gestion du territoire, le directeur du Service des ressources humaines et la directrice du Service de l'environnement sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLC-10-12.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-45525-132 – Collecte des matières compostables – Temporaires – Cols blancs, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2011.

Adoptée

CE-2011-202

DÉMISSION DE MADAME FELICIA LOREDANA MOLDOVAN - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE madame Felicia Loredana Moldovan a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui lui sont dus.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA DÉMISSION
Félicia Loredana Moldovan Analyste financier	Service des finances	21 janvier 2011

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier madame Felicia Loredana Moldovan pour ses services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2011.

Adoptée

CE-2011-203

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR SÉBASTIEN RONDEAU AU POSTE DE TECHNICIEN, SUPPORT AUX USAGERS - DIVISION DU SERVICE AUX USAGERS - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien, Support aux usagers à la Division du service aux usagers du Service de l'informatique (poste numéro INF-BLC-053 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Sébastien Rondeau au poste de technicien, Support aux usagers à la Division du service aux usagers du Service de l'informatique (poste numéro INF-BLC-053 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du chef de division, Service aux usagers.

Le salaire de monsieur Sébastien Rondeau sera celui de la classe 7, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Sébastien Rondeau est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau et que la permanence de monsieur Pascal Cayer, prévue le 25 février 2011, lui soit accordée.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-13430-112 – Service aux usagers – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2011.

Adoptée

CE-2011-204

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR SAMUEL TREMBLAY AU POSTE D'INSPECTEUR RÉSIDENTIEL - DIVISION RÉSIDENTIELLE - SERVICE D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'inspecteur résidentiel à la Division résidentielle du Service d'évaluation (poste numéro EVA-BLC-046 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Samuel Tremblay au poste d'inspecteur résidentiel à la Division résidentielle du Service d'évaluation (poste numéro EVA-BLC-046 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du chef de la Division résidentielle.

Le salaire de monsieur Samuel Tremblay sera celui de la classe 8, 2^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Samuel Tremblay est assujéti à une période d'essai de 3 mois et sa date d'entrée sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-15100-112 – Évaluation – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2011.

Adoptée

CE-2011-205

MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARC LEBLANC AU POSTE D'AGENT EN RENSEIGNEMENTS CRIMINELS - DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES - ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME VANESSA LALONDE AU POSTE D'AGENT - DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'agent en renseignements criminels à la Division des enquêtes criminelles et un poste d'agent à la Division de la gendarmerie du Service de police (postes numéros POL-POL-344 et POL-POL-263 au plan d'effectifs des policiers et policières), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Marc Leblanc au poste d'agent en renseignements criminels à la Division des enquêtes criminelles et l'engagement à l'essai et la permanence de madame Vanessa Lalonde au poste d'agent à la Division de la gendarmerie du Service de police.

Madame Vanessa Lalonde est assujettie à une période d'essai de six mois, puisqu'une période de six mois de services continus à titre d'agent a été retranchée de la période d'essai initiale de douze mois comme stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Marc Leblanc et de madame Vanessa Lalonde est le 24 octobre 2010 afin de respecter le nombre d'effectifs de 359 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de monsieur Marc Leblanc sera celui de la classe 1 et celui de madame Vanessa Lalonde sera celui de la classe 5 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La permanence au poste d'agent sera accordée à madame Vanessa Lalonde de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires 02-21602-111 – Plan d'organisation policière – 02-21400-111 – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2011.

Adoptée

CE-2011-206

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MESSIEURS SÉBASTIEN MASSICOTTE, ALEXANDRE THOMASSIN, DENIS SIMARD ET DE MADAME JULIE THIBAudeau AUX POSTES DE SERGENT-DÉTECTIVE - DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES - MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR FRANÇOIS GAGNON AU POSTE D'AGENT - DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES - ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MESSIEURS ÉRIC LAROCHE, NICOLAS MONETTE, DANY LABERGE ET DE MADAME STÉPHANIE STUART AUX POSTES D'AGENT - DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler quatre postes de sergent-déetective à la Division des enquêtes criminelles (postes numéros POL-POL-340, POL-POL-341, POL-POL-342, POL-POL-343 au plan d'effectifs des policiers et policières) et quatre postes d'agent à la Division de la gendarmerie (postes numéros POL-POL-216, POL-POL-228, POL-POL-276 au plan d'effectifs des policiers et policières), ainsi qu'un poste d'agent à la Division des enquêtes criminelles au Service de police (poste numéro POL-POL-084 au plan d'effectifs des policiers et policières), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de messieurs Sébastien Massicotte, Alexandre Thomassin, Denis Simard et madame Julie Thibaudreau aux postes de sergent-déetective à la Division des enquêtes criminelles, la mutation et la permanence de monsieur François Gagnon au poste d'agent à la Division des enquêtes criminelles et l'engagement à l'essai et la permanence de messieurs Éric Laroche, Nicolas Monette, Dany Laberge et madame Stéphanie Stuart aux postes d'agent à la Division de la gendarmerie du Service de police.

Messieurs Sébastien Massicotte, Alexandre Thomassin, Denis Simard et madame Julie Thibaudeau sont assujettis à une période d'essai de six mois, puisqu'une période de six mois de services continus a été retranchée de la période d'essai initiale de douze mois comme stipulé à la clause 25.11 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau. Messieurs Éric Laroche, Nicolas Monette, Dany Laberge et madame Stéphanie Stuart sont assujettis à une période d'essai de six mois, puisqu'une période de six mois de services continus a été retranchée de la période d'essai initiale de douze mois comme stipulé à la clause 12.11 g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de messieurs Sébastien Massicotte, Alexandre Thomassin, Denis Simard, François Gagnon, Éric Laroche, Nicolas Monette, Dany Laberge et de mesdames Julie Thibaudeau et Stéphanie Stuart est le 19 septembre 2010 afin de respecter le nombre d'effectifs de 358 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de messieurs Sébastien Massicotte, Alexandre Thomassin, Denis Simard et madame Julie Thibaudeau sera celui de la classe SD, celui de monsieur François Gagnon sera celui de la classe 1 et celui de messieurs Éric Laroche, Nicolas Monette, Dany Laberge et madame Stéphanie Stuart sera celui de la classe 5 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La permanence de messieurs Sébastien Massicotte, Alexandre Thomassin, Denis Simard et madame Julie Thibaudeau leur sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 25.11 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau et la permanence de messieurs Éric Laroche, Nicolas Monette, Dany Laberge et madame Stéphanie Stuart leur sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 12.11 g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires 02-21602-111 – Plan d'organisation policière – 02-21200-111 – Enquêtes criminelles – 02-21400-111 – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2011.

Adoptée

CE-2011-207

RÈGLEMENT ET TRANSACTION : GRIEF BLC-2009-50

CONSIDÉRANT la convention collective intervenue entre le Syndicat et la Ville le 23 novembre 2005;

CONSIDÉRANT QU'un grief a été déposé par le Syndicat des cols blancs concernant l'employé 105299;

CONSIDÉRANT QUE ce grief réclamait le versement d'une rétroactivité salariale;

CONSIDÉRANT QUE les parties désiraient régler ce litige et ont signé un acte de règlement et transaction à cet effet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine l'acte de règlement et transaction intervenu entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. afin de régler le litige les opposant, le tout selon les modalités prévues à l'acte de règlement et transaction.

Le maire ou en son absence, le greffier, le directeur général adjoint, Gestion du territoire, la directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer l'acte de règlement et transaction.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2011.

Adoptée

CE-2011-208

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MESSIEURS EMMANUEL OUELLETTE-ROY, PIERRE-LUC BOUCHARD, ÉRIC FOURNELLE, KEVIN LABELLE, MARCO DOUCET, CARL LACROIX BOUTIN, PATRICK LAVIGNE ET MAXIME MERCIER AUX POSTES DE POMPIER RÉGULIER ET ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MESSIEURS GUILLAUME ROY, DOMINIQUE MALETTE, JONATHAN RAYMOND, JEAN-PHILIPPE BROUARD, MATHIEU MARTEL, PIER-LUC MEILLEUR, MARTIN FOURNIER ET MARCO GAGNON AUX POSTES DE POMPIER RÉGULIER À STATUT FLOTTANT - DIRECTION ADJOINTE DES OPÉRATIONS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler huit postes de pompier régulier (postes numéros INC-POM-205 à INC-POM-212 au plan d'effectifs des pompiers et pompières) et huit postes de pompier régulier à statut flottant (postes numéros INC-POM-213 à INC-POM-220 au plan d'effectifs des pompiers et pompières) à la direction adjointe des opérations du Service de sécurité incendie, selon les normes et pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines doit combler les postes de pompier régulier selon l'ordre établi à l'annexe F et selon l'article 3.3 de l'annexe D de la convention collective des pompiers et pompières de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la permanence dans les postes de pompier régulier est attribuée selon l'ordre de la liste des pompiers temporaires et conditionnellement à la réussite d'une période d'essai, le cas échéant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de messieurs Emmanuel Ouellette-Roy, Pierre-Luc Bouchard, Éric Fournelle, Kevin Labelle, Marco Doucet, Carl Lacroix Boutin, Patrick Lavigne et Maxime Mercier aux postes de pompier régulier à la direction adjointe des opérations du Service de sécurité incendie (postes numéros INC-POM-205, INC-POM-206, INC-POM-207, INC-POM-208, INC-POM-209, INC-POM-210, INC-POM-211 et INC-POM-212 au plan d'effectifs des pompiers et pompières).

Le salaire de messieurs Pierre-Luc Bouchard, Éric Fournelle, Marco Doucet, Patrick Lavigne et Maxime Mercier sera celui de la 6^e classe de l'échelle salariale des pompiers et pompières de Gatineau. Le salaire de messieurs Emmanuel Ouellette-Roy, Kevin Labelle et Carl Lacroix Boutin sera celui de la 5^e classe de l'échelle salariale des pompiers et pompières de Gatineau.

La permanence à ce poste leur sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai de 12 mois soit complétée, conformément à l'article 3.3 de la convention collective des pompiers et pompières de Gatineau.

De plus, ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de messieurs Guillaume Roy, Dominique Malette, Jonathan Raymond, Jean-Philippe Brouard, Mathieu Martel, Pier-Luc Meilleur, Martin Fournier et Marco Gagnon aux postes de pompier régulier à statut flottant à la direction adjointe des opérations du Service de sécurité incendie (postes numéros INC-POM-213, INC-POM-214, INC-POM-215, INC-POM-216, INC-POM-217, INC-POM-218, INC-POM-219 et INC-POM-220 au plan d'effectifs des pompiers et pompières).

Le salaire de ces pompiers sera celui de la 6^e classe de l'échelle salariale des pompiers et pompières de Gatineau.

La permanence à ce poste leur sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai de 12 mois soit complétée, conformément à l'article 3.5 de la convention collective des pompiers et pompières de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-22310-113 – Schéma de couverture de risques et 02-22200-113 - Service de sécurité incendie – Réguliers - Pompiers

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2011.

Adoptée

CE-2011-209

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR OLIVIER CORBIN-
GEOFFROY AU POSTE DE POMPIER RÉGULIER ET ENGAGEMENT À L'ESSAI
ET PERMANENCE DE MONSIEUR KENNY BRUTON AU POSTE DE POMPIER
RÉGULIER À STATUT FLOTTANT - DIRECTION ADJOINTE DES OPÉRATIONS
- SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de pompier régulier à la direction adjointe des opérations du Service de sécurité incendie (poste numéro INC-POM-131 au plan d'effectifs des pompiers et pompières), selon les normes et pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines doit combler les postes de pompiers réguliers selon l'ordre établi à l'annexe F et selon l'article 3.3 de l'annexe D de la convention collective des pompiers et pompières de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la permanence dans les postes de pompier régulier est attribuée selon l'ordre de la liste des pompiers temporaires et conditionnellement à la réussite d'une période d'essai, le cas échéant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Olivier Corbin-Geoffroy au poste de pompier régulier à la direction adjointe des opérations du Service de sécurité incendie (poste numéro INC-POM-131 au plan d'effectifs des pompiers et pompières) et l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Kenny Bruton au poste de pompier régulier à statut flottant à la direction adjointe des opérations du Service de sécurité incendie (poste numéro INC-POM-221 au plan d'effectifs des pompiers et pompières).

Le salaire de messieurs Olivier Corbin-Geoffroy et Kenny Bruton sera celui de la 6^e classe de l'échelle salariale des pompiers et pompières de Gatineau et la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste sera accordée de plein droit à monsieur Olivier Corbin-Geoffroy conditionnellement à ce que la période d'essai de 12 mois soit complétée, conformément à l'article 3.3 de la convention collective des pompiers et pompières de Gatineau et la permanence de monsieur Kenny Bruton lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai de 12 mois soit complétée, conformément à l'article 3.5 de la convention collective des pompiers et pompières de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-22200-113 – Service de sécurité incendie – Réguliers – Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2011.

Adoptée

CE-2011-210

PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME NICOLE MORIN AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - DIVISION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire II à la Division de la gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLC-008 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Nicole Morin au poste de secrétaire II à la Division de la gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement, sous la gouverne du chef de division, Gestion des matières résiduelles (poste numéro ENV-BLC-008 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Nicole Morin sera celui de la classe 5, 6^e échelon de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Nicole Morin est assujettie à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-41110-112 – Service de l'environnement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2011.

Adoptée

CE-2011-211
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2011-1053

PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME ISABELLE CLERMONT AU POSTE D'AGENT(E) DE DÉVELOPPEMENT À LA PLANIFICATION - DIVISION DES PARCS ET DES INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'agent(e) de développement à la planification à la Division des parcs et des infrastructures récréatives du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés (poste numéro LSC-BLC-002 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Isabelle Clermont au poste d'agent de développement à la planification à la Division des parcs et des infrastructures récréatives du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés (poste numéro LSC-BLC-002 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du chef de division, Parcs et infrastructures.

Le salaire de madame Isabelle Clermont sera celui de la classe 10, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Isabelle Clermont est assujettie à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-71010-112 – Direction loisirs, sports et développement des communautés – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2011.

Adoptée

CE-2011-212 **MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 104984**

CONSIDÉRANT la nature grave des gestes posés;

CONSIDÉRANT QUE les gestes reprochés sont incompatibles avec un statut de policier;

CONSIDÉRANT l'état de la jurisprudence en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE le lien de confiance entre l'employé et la Ville de Gatineau est irrémédiablement rompu;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du Service de police entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie le congédiement de l'employé 104984.

Adoptée

CE-2011-213 **CONFIRMER LE MANDAT ACCORDÉ PAR LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES À LA FIRME BEAUDRY BERTRAND POUR SERVICES PROFESSIONNELS AFIN DE REPRÉSENTER ET ASSISTER LA VILLE DE GATINEAU DANS LE DOSSIER DE LA MUTUELLE D'ÉGLISE DE L'INTER-OUEST**

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle d'Église de l'Inter-Ouest, soit l'assureur de la Fabrique de la Paroisse Saint-Paul, a institué en date du 10 décembre 2009 un recours en dommages à l'encontre de la Ville de Gatineau, et ce, au montant de 3 813 793,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la firme Beaudry Bertrand fut mandatée à ce moment afin de représenter les intérêts de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE par voie d'un jugement rendu par la Cour supérieure en date du 24 novembre 2010, celle-ci en venait à rejeter complètement le recours en dommages institué par l'assureur de la Fabrique;

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle a décidé d'interjeter appel du jugement rendu par la Cour supérieure, et ce, en date du 21 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de confirmer le mandat de la firme Beaudry Bertrand afin d'assister et représenter les intérêts de la Ville de Gatineau dans le présent dossier, notamment pour les étapes futures devant la cour d'appel :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité confirme le mandat accordé à la firme Beaudry Bertrand pour des services juridiques afin de représenter les intérêts de la Ville de Gatineau devant les tribunaux judiciaires dans les dossiers de la Mutuelle d'Église de l'Inter-Ouest et de la Fabrique de la Paroisse Saint-Paul;

QUE ce comité accorde à la réalisation de ces mandats les sommes nécessaires provenant du poste budgétaire – 02 19110-412 – Auto Assurance – Services juridiques.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2011.

Adoptée

CE-2011-214

**MANDATER LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES AFIN DE PRENDRE DES
PROCÉDURES CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 45, RUE SAINT-JEAN-
BOSCO - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE -
PATRICE MARTIN**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 45, rue Saint-Jean-Bosco a fait défaut d'obtenir un permis de construction pour les travaux et la transformation du bâtiment, conformément aux articles 16 et 45 du Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 501-2005;

CONSIDÉRANT QU'une mise en demeure du centre de services de Hull a été signifiée par huissier au propriétaire Gestion Jadou Management inc. le 15 septembre 2010, demandant d'entreprendre les démarches et de fournir les documents requis à l'enregistrement d'une demande de permis de construction, et ce, suite à une inspection où il a été constaté des travaux effectués sans permis;

CONSIDÉRANT QU'aucune suite n'a été donnée à cette mise en demeure;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de soumettre le dossier au Service des affaires juridiques puisque les travaux ont été réalisés sans permis, qu'ils ne sont pas conformes et qu'ils présentent des risques pour la sécurité des occupants :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate le Service des affaires juridiques afin d'entamer des procédures devant la Cour supérieure et obtenir un jugement pour obliger le propriétaire de l'immeuble situé au 45, rue Saint-Jean-Bosco à obtenir un permis de construction et à se conformer à la réglementation municipale et, à défaut pour le propriétaire de se conformer dans le délai imparti par la Cour, autoriser la Ville de Gatineau à faire les travaux requis, et ce, aux frais du propriétaire.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif